



Stage DLAJ « *Actualités juridiques* » du 16 au 20 juin 2025 à l'Institut du travail de *Strasbourg*

Chères et Chers Camarades,

Veillez trouver en pièces jointes le descriptif et la fiche d'inscription du prochain stage DLAJ « actualités juridiques », prévu du 16 au 20 juin 2025 à l'Institut du travail de Strasbourg.

Veillez noter que **ce stage est conçu pour les animateurs·trices DLAJ d'unions départementales et de fédérations**, ceux-celles-ci seront donc prioritaires pour les inscriptions.

Fraternellement,

Le pôle DLAJ confédéral



Descriptif du stage DLAJ « *Actualités juridiques* » du 16 au 20 juin 2025 à l'Institut du travail de *Strasbourg*

Les enjeux en matière de droits, libertés et actions juridiques sont importants : l'actualité démontre qu'il s'agit d'un terrain d'affrontement majeur avec le MEDEF et les pouvoirs publics. Les dispositions législatives et réglementaires, ainsi que la jurisprudence, évoluent constamment, tout comme nos propres pratiques. Le droit doit être utilisé au service de l'action syndicale et du déploiement de la CGT. L'action juridique, au-delà du règlement de contentieux individuels, ouvre une porte vers l'action collective, la conquête de droits nouveaux, la syndicalisation.

Le pôle DLAJ confédéral a conçu ici une formation spécifiquement en direction des animateurs·trices DLAJ des UD et FD.

Les animateurs DLAJ des UD et FD sont souvent des points d'appui précieux pour les camarades qui ont des mandats syndicaux en lien avec le droit mais aussi pour les dirigeants syndicaux de l'UD ou de la FD. Ils peuvent répondre aux questions qui se posent dans l'organisation et élaborer des stratégies syndicales juridiques.

Le pôle DLAJ confédéral a donc prévu une session « Actualités juridiques » à partir de ce que nous avons identifié comme besoin en formation, basée sur les questions posées les plus fréquemment et les thèmes les plus souvent abordés par les orga, que ce soit via leurs animateurs DLAJ, ou leurs secrétaires généraux.

Dans cette session, seront abordés :

- **Les congés payés et arrêts maladie,**
- **La surveillance des salariés (enregistrements clandestins, surveillance par caméra, preuve en Justice etc.)**
- **L'inaptitude,**
- **Libertés publiques et droit pénal : interdictions de manifester, arrestations etc.**

Public concerné :

Ce stage nécessite des connaissances de base en matière de droit du travail, acquises par une expérience militante et/ou par une formation. **Il s'adresse en priorité aux animateurs ou membres de collectifs « Droits, Libertés, Action juridique ».**

Objectif :

À l'issue de cette session, les stagiaires sauront identifier et mobiliser les règles juridiques concernant les thèmes visés par le stage.

Contenu et modalités pédagogiques :

Le contexte de l'Institut du Travail de Strasbourg permet une animation conjointe par des militants syndicaux et par des universitaires, ainsi que le croisement de différentes approches (nationales et européennes, sociales et économiques etc.). L'environnement pédagogique et documentaire fournit aux stagiaires de nombreux outils pour l'organisation et l'animation ultérieure des sessions de formation dont ils auront la responsabilité.

Apports de connaissances, débats formateurs, travaux de groupe et mises en commun structurent les journées.

Forme et durée de la formation :

La session se déroule à l'institut du travail de Strasbourg. Les stagiaires sont logés à l'institut. Les repas du midi sont organisés par l'institut, les repas du soir font l'objet du versement d'une somme forfaitaire. L'institut rembourse aux stagiaires leurs frais de transport, n'oubliez pas de garder vos titres de transport y compris les tickets de transports en commun.

Pour plus d'information sur la formation syndicale :

<http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base>

Vous y trouverez un modèle de demande de congé de formation économique sociale et syndicale.

Les traitements des agents des fonctions publiques sont maintenus après demande de congé de formation. Pour des modèles de demande :

<http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base>

La formation se déroule en internat à l'Institut du Travail, à Strasbourg. Elle se tient sur une session de 5 jours (compte tenu des temps de transport, l'accueil est organisé **dès le dimanche soir**).

Les frais d'hébergement et de repas du midi sont directement pris en charge par l'Institut. Les frais de transport et de repas du soir sont avancés par le stagiaire et remboursés par l'Institut dans un délai de un à deux mois (**Attention, l'Institut ne rembourse que les stagiaires. Il ne peut pas rembourser les organisations qui auraient éventuellement avancé au stagiaire ses frais de transport**).

Pour plus d'information sur la formation syndicale, le maintien de salaire etc :

<http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base>

Vous y trouverez un modèle de demande de congé de formation économique sociale et syndicale.

Pour les agents des fonctions publiques :

<http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base>

Les candidats stagiaires doivent renvoyer au pôle DLAJ la fiche de stage ci-dessous dument complétée, **validée par l'union départementale ou la fédération.**

En espérant vous voir nombreux à ce stage,

Fraternellement,

La responsable du stage,

Zoé Coutin
Conseillère confédérale DLAJ
dlaj@cgt.fr
01-55-82-82-11

**Stage Droits, libertés et action juridique : « Actualités juridiques »
Session du 16 au 20 juin 2025 à l'Institut du travail de Strasbourg**

NOM : Prénom :

Genre :

Adresse personnelle
.....
.....

Adresse électronique.....

Tél. : Travail : Domicile :

Profession : Entreprise :

Responsabilités (*rayez les mentions inutiles*) :

RSS DS DSC CSE Autre :

UL de Secrétaire général membre du bureau membre de la CE

UD de Secrétaire général membre du bureau membre de la CE

Fédé Secrétaire général membre du bureau membre de la CE

Animateur DLAJ : UL UD Fédération

Autre mandat dans l'organisation :

CPH de Section depuis

Conseiller du salarié OUI NON

Défenseur syndical OUI NON (*Indiquer dans quelle organisation*)

Pour quelle(s) raison(s) candidates-tu à ce stage ?

.....
.....
.....
.....
.....



IMPORTANT Signature et cachet de l'UD ou de la Fédération
Merci d'indiquer le nom et la responsabilité du signataire

Demande d'autorisation d'absence à formuler un mois avant le début du stage auprès de votre direction d'entreprise - Fiche à retourner au plus tard le 7 mai 2025 à dlaj@cgt.fr ou

CGT-DLAJ Case 5-3, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Renseignements : 01 55 82 82 11

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer notre lettre d'information concernant l'activité CGT DLAJ. Vous pouvez à tout moment nous faire savoir votre souhait de désabonnement.